

**Mairie de Saint Lambert
78 470 Saint-Lambert-des-Bois**

Milon la Chapelle, le 15 juin 2015

Objet : Remplacement du POS par le PLU.

Monsieur le Maire,

Pour votre prochaine réunion de la commission de mise en place du PLU, nous vous demandons de présenter aux membres de la commission, notre position prise par le Conseil d'administration concernant le remplacement du POS par le PLU, avec les six engagements fondamentaux pour conserver notre vallée et l'harmonie rurale de notre village.

- La préservation des sites classés,
- la préservation des prairies de la vallée et,
- la préservation des coteaux boisés.
- La protection de l'élevage en fond de vallée et,
- la protection de l'agriculture sur le plateau.
- Pas d'extension des zones urbaines sur les espaces naturels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en notre parfaite considération.

Le Vice-président
Gérard Jore



Le Président
Eric Aynaud